ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 36223

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur l'application de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. En effet, il semblerait que le décret prévu par son article 96 n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret n° 2008-1371 portant application de l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation, relatif au délai de rétractation de sept jours dont bénéficie l'acquéreur non professionnel, a été signé le 19 décembre 2008. Il a été publié au Journal officiel de la République française le 21 décembre 2008.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36223
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Logement et ville
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10123
Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3130